

COMMUNIQUE**CARTON ROUGE POUR MAREES VERTES**

Le tribunal administratif de Rennes a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire des marées vertes. Nos quatre associations avaient demandé aux magistrats de se prononcer sur la responsabilité des préfets. Le tribunal a condamné les préfets du Finistère et des Côtes d'Armor à propos des marées vertes des baies de St Brieuc, Lannion, et Douarnenez.

Déjà le 2 mai 2001, (Aff de la Lyonnaises des eaux à propos des nitrates à Guingamp, n°97182) et le 3 mai 2007 (Aff Syndica t Intercommunal d'adduction d'eau du Trégor, n°0303808 <http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/index.php?71/295&p=1>), les magistrats avaient condamné la passivité de l'Etat.

Cette fois, à propos des plages bretonnes envahies par les marées vertes, les magistrats considèrent que « **la carence de l'Etat dans la mise en œuvre des réglementations nationale et européenne constitue une faute de nature à engager sa responsabilité, et que cette faute est en relation directe avec la pollution nitratée des eaux à l'origine du phénomène des marées vertes dans les baies de St Brieuc et de Douarnenez** ». Six insuffisances sont reprochées aux préfets : instructions insuffisantes des autorisations d'extension d'élevages, régularisation quasi-systématique des dépassements de cheptel, mauvaise qualité des études d'impact sur l'environnement, dysfonctionnements des conseils départementaux d'hygiène, retards dans l'application des directives européennes, manque de contrôles...

Cette condamnation intervient au moment où les risques sanitaires de la décomposition des échouages d'algues vertes ont conduit le préfet des Côtes d'Armor à demander, le 1^{er} octobre dernier, aux maires du littoral, de réglementer l'accès du public aux plages touchées. Les concentrations d'hydrogène sulfuré mesurées sur les plages approchent en effet les limites d'exposition définies par l'O Mondiale de la Santé. http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/media/user/File/Lt_prefet22_marees_vertes.pdf

A la suite de ce nouveau carton rouge, l'Etat changera-t-il enfin de braquet dans la lutte contre les nitrates ? Rien n'est moins sûr : les deux leviers principaux d'une rupture vis-à-vis des politiques actuelles, à savoir la réforme des subventions agricoles de PAC et l'instauration d'une redevance sur les engrais azotés, ne sont même pas à l'ordre du jour du Grenelle de l'Environnement !

Rennes, le 25 octobre 2007

Contacts

- Eau & Rivières de Bretagne	: J-Fr Piquot	02 99 06 74 39 ou 06 80 25 21 90
- De la Source à la Mer	: Joelle Le Guern	02 96 73 65 25
- Halte aux marées vertes	: André Ollivro	06 81 31 29 00
- Sauvegarde du Trégor	: Yves Marie Le Lay	06 12 74 34 56